

libérations! Pour obéir à la voix du Ciel, je suis venu dans ce Royaume; j'ai renoncé à mon patrimoine; j'ai sacrifié mes Etats & les dignités dont j'étois revêtu. Je me suis lié de bonne foi par serment avec votre Patrie. Je suis encore résolu de sacrifier pour ses véritables avantages tout ce que j'ai dans ce monde. Mais si contre toute attente on me met dans l'impossibilité de faire éclater la droiture de mon cœur, & le désir dont il brule pour le bien du Royaume de Suède, j'aimerois mieux avoir été prêt depuis long-tems de remettre un Sceptre que Dieu & le libre choix des Etats m'ont confié, & de renoncer à une Couronne, plutôt que de la porter à l'avenir dans de continuelles angoisses, & sur un pied peu digne de la Majesté Royale.

ADOLPHE FREDERIC.

Le Dimanche 11. Juillet on publia de la part du Roi une Déclaration qui fut lûe de toutes les Chaires, & qui est relative à cette Lettre. Le 16. le Comte de Brabé Colonel des Gardes à cheval, le Baron de Horn Maréchal de la Cour, le Capitaine Stahlsverd, & le Sr. Puke Lieutenant du Corps d'artillerie, le Sergent Moselius, le Coureur de la Cour Ernst, & les nommés Christiernin, Escolin, & la Chapelle, Bas-Officiers des Gardes du Corps, convaincus d'être complices de la conjuration découverte, ont été amenés devant la Commission établie par la Diette, qui leur a prononcé leur sentence, portant: « Que comme ils s'étoient rendus coupables du plus grand des crimes, tel qu'est celui de conspirer contre l'Etat, d'entreprendre sur la Liberté, & de vouloir renverser la Constitution fondamentale de son Gouvernement, ils étoient condamnés, comme traîtres à la Patrie & perturbateurs du repos public, à perdre la tête sur un Echaffaut. » Cette sentence ayant été confirmée le 17. dans l'assemblée

*Sentence contre les conjurés.*

blée